

UGR

COMMENT QUANTIFIER LE CONFORT VISUEL -
QUELLES SONT LES NORMES QUI RÉGISSENT CETTE
CARACTÉRISTIQUE TECHNIQUE DES LUMINAIRES ?



La valeur d'UGR (Unified Glare Rating) d'un appareil d'éclairage, qualifie son niveau d'éblouissement dans un lieu standard. Plus la valeur est faible, plus le confort visuel est élevé : la notion de confort est un compromis entre rendement lumineux élevé et une bonne protection anti-éblouissement. Les valeurs d'UGR admissibles sont différentes en fonction des activités pratiquées dans le lieu d'installation considéré :

Valeurs d'UGR suivant w Norme EN 12464-1 : 2011	Type de Lieux	Type d'activités
16	Milieu Médical - Bureaux d'étude	Salles de soins - Dessins Techniques-...
19	Bureaux - Espaces de vente	Travail sur ordinateur, salle de réunion, zone de caisses
22	Espace d'accueil	Réception, zones de vente, éclairage général des halls d'exposition, bibliothèques..
25	Usines, Espaces de rangement, escaliers	Production, magasinage, vestiaires, ascenceurs, archives, escaliers,...
28	Zones de circulations	Couloirs, zones de circulation dédiées, ...

En fonction des angles d'ouverture d'un même appareil, des systèmes anti-éblouissement de type grilles de défilement, système antireflet, tube basse luminance, etc... pourront être proposés, soit en version standard, soit en option. La notion de confort visuel dépendant aussi du lieu d'installation, il peut être nécessaire de choisir un type d'équipement correspondant au plus juste à l'application (configuration de lieu / activité).